

Se souvenir du massacre de Vitoria-Gasteiz

Arnaud Dolidier

21 septembre 2022

Texte inédit pour le site de Ballast

En Espagne, si l'année 1975 est marquée par la mort du dictateur Franco, le régime autoritaire et répressif franquiste ne s'éteint pas avec lui. Jusqu'aux premières élections législatives, en 1977, les manifestations se multiplient dans le pays. L'une d'elles se tient le 3 mars 1976 à Vitoria-Gasteiz, dans le Pays Basque. L'intervention de la police conduit à un massacre : cinq manifestants sont tués par balle, une centaine blessés. Depuis, le souvenir de l'événement fait l'objet d'un combat permanent. L'auteur du présent texte revient sur l'histoire récente d'un processus mémoriel qui, dans l'Espagne contemporaine, doit composer avec le déni des crimes perpétrés sous le régime franquiste. ≡ Par Arnaud Dolidier





3 mars 1976. 18 000 personnes sont en grève à Vitoria-Gasteiz au Pays Basque. 80 usines sont fermées ou occupées par les travailleurs. Après la tenue de plusieurs assemblées dans ces dernières, des manifestations partent de façon simultanée des différents quartiers ouvriers de la ville. 12 000 personnes arrivent devant l'église San Francisco où une assemblée est prévue à 17 heures. Parmi elles, 5 000 parviennent à rentrer dans l'édifice tandis que les 7 000 autres restent aux alentours, bloquées par la police qui encercle l'église. Elle procède à son évacuation en jetant des gaz lacrymogènes à l'intérieur, ce qui provoque la panique des grévistes qui se ruent hors du bâtiment. La police, comme en témoigne les enregistrements de leurs communications radio¹ se sent acculée et menacée. Au moment où les grévistes sortent de l'édifice, elle tire à balles réelles, provoquant une centaine de blessés, dont vingt graves, et la mort de cinq personnes. Deux jours plus tard, environ 70 000 travailleurs assistent aux funérailles des ouvriers tués. Puis le lundi 8 mars, une grève générale réunit 600 000 personnes dans la rue pour exiger la dissolution des corps de police armée et un procès pour les responsables du massacre du 3 mars. Ce jours-là, deux autres personnes meurent sous les balles.

1^{er} juin 2021. Le roi d'Espagne Felipe VI et le chef du gouvernement Pedro Sánchez inaugurent à Vitoria-Gasteiz le Centre-mémorial des victimes du terrorisme. Il s'agit d'un musée dont l'accès est gratuit, où le public peut s'informer et rendre hommage aux 1 453 victimes du terrorisme comptabilisées depuis 1960, date de l'assassinat d'une enfant, Begoña Uñoz, par le DRIL² jusqu'aux deux reporters espagnols David Beriain et Roberto Fraile, exécutés par Al-Qaeda en avril dernier. Si le mémorial englobe l'ensemble des actions terroristes des dernières décennies — de l'attentat de l'Hypercor par l'ETA le 19 juin 1987 en passant par celui de la gare d'Atocha de Madrid le 11 mars 2004 — il n'intègre pas les victimes de la répression franquiste et notamment celles du franquisme tardif, c'est-à-dire celles situées entre le 20 novembre 1975, date de la mort du dictateur, et juin 1977, moment des premières élections législatives depuis 1936. Bien qu'un nouveau régime mémoriel se soit consolidé durant les années 2000, accompagné de nouveaux termes comme « violations des droits de l'homme », « impunité », « crimes contre l'humanité », pour caractériser le passé franquiste, ce dernier n'est pas considéré comme un régime politique dont l'appareil répressif pourrait être qualifié de terrorisme d'État. Les victimes de la violence d'État franquiste, et notamment du second franquisme (1960-1977), ne sont donc pas reconnues officiellement comme telles.

« Après la mort du dictateur, le régime a employé la violence et la terreur pour mettre un terme aux mobilisations populaires d'une



ampleur inédite, comme cela fut le cas à Vitoria. »

Le pacte de silence érigé pendant la période dite de transition démocratique — un pacte d'oubli autant que d'amnésie —, scellé par la loi d'amnistie d'octobre 1977³, a permis la libération des prisonniers politiques, mais a également garanti l'impunité aux criminels franquistes⁴. La légitimité de cette loi a été remise en question par le mouvement citoyen de « récupération de la mémoire historique » qui a abouti en 2007 à la loi dite de « mémoire historique ». Cependant, le texte comporte de nombreux écueils. Si la loi de 2007 condamne officiellement le franquisme et déclare illégitimes les sentences prononcées par la dictature franquiste, elle ne les annule pas et n'affirme pas l'illégalité des tribunaux franquistes⁵. Faisant face à ces manquements, les associations mémorielles se sont tournées vers la justice internationale pour les combattre. Elles ont aussi construit des instruments de lutte au service de la vérité, de la justice et de la réparation⁶.

Dans leur sillage, d'autres acteurs, comme l'association des victimes du massacre du 3 mars 1976, ont également entrepris des recours devant les tribunaux tout en déployant d'autres ressources afin d'être reconnus par l'État comme victimes du terrorisme et demander justice. Cette mobilisation s'articule à la volonté de combattre l'oubli de l'événement, un oubli qui s'explique en partie parce que la transition apparaît, aujourd'hui encore, comme une période mythifiée, fondée sur un imaginaire politique où le processus de démocratisation aurait été pacifique et modérée. Pourtant, les travaux scientifiques de ces dernières années ont montré qu'après la mort du dictateur, le régime a employé la violence et la terreur pour mettre un terme aux mobilisations populaires d'une ampleur inédite, comme cela fut le cas à Vitoria⁷.



[\[DR | elpais.com\]](#)

En montrant les ressources déployées par l'association de victimes du 3 mars, on aborde tout un répertoire d'actions allant de la construction d'un lieu de mémoire sur le lieu du massacre, jusqu'à la saisie de la justice pour obtenir des réparations auprès de l'État. Dans ce processus, on le verra, les autorités publiques, à l'échelle locale, ne sont pas exclues. Enfin, si l'objectif est d'obtenir justice et d'être reconnus comme victimes du terrorisme, cela s'accompagne aussi de la volonté de construire un récit des événements qui rompt avec l'imaginaire politique de la transition et conteste les politiques mémorielles menées par l'État en matière de terrorisme.

Contre l'oubli et pour la justice : la construction d'un lieu de mémoire

Depuis 45 ans, la mobilisation initiée par l'association des familles de victimes du 3 mars se traduit par la volonté de faire du quartier de Zaramaga, l'un des principaux quartiers ouvriers de la ville, un lieu de mémoire. C'est là que la mobilisation en 1976 a été la plus suivie ; là, aussi, dans l'église San Francisco, que les ouvriers ont été tués par la police. Alors que des collectifs comme l'association pour la récupération de la mémoire historique (ARMH) mènent depuis le milieu des années 1990 un combat contre l'oubli, combat qui s'est traduit par l'exhumation des fosses communes⁸, l'association de victimes du 3 mars, elle, s'engage dans un processus de mise en mémoire du lieu du



massacre. Son objectif, selon ses mots : diffuser « *la vérité de l'événement pour combattre l'oubli et pour combattre les interprétations et justifications de l'État post-franquiste*⁹ ». Chaque année, des centaines de personnes se réunissent pour honorer les victimes. Lors de l'un de ces rassemblements, un monolithe fabriqué par les ouvriers de l'usine Forjas Alavesas a été installé dans le quartier — une œuvre représentant un poing levé, symbole de la combativité ouvrière. Une plaque, située sur son socle, rappelle au public l'événement traumatique du massacre. Cette initiative constitue une étape importante de la mobilisation visant à récupérer une mémoire ouvrière que les acteurs estiment passée sous silence au profit d'une vision hégémonique de la transition. Afin de mener à bien ce projet, l'association a sollicité le soutien des autorités publiques locales pour entamer des démarches judiciaires dans le but de déterminer les responsabilités des policiers dans le massacre de Vitoria. En 2004, sur demande de l'association, des chercheurs ont produit un rapport sur l'événement, donnant lieu à une résolution adoptée par le parlement basque¹⁰. Une collaboration entre les autorités publiques basques et l'association de victimes pour entamer des démarches judiciaires est lancée. Les actions portées par les « entrepreneurs de mémoire¹¹ » en dehors de l'Espagne, devant le parlement européen¹², par exemple, à la fin des années 2010 et plus récemment encore devant l'ONU¹³, sont en effet soutenues par les institutions publiques basques. Dès lors, la mobilisation dans la rue s'articule aux recours devant la justice afin de punir les responsables du massacre.

« Avec le mouvement des Indignés en 2011, c'est toute une partie de la mémoire ouvrière jusque-là invisibilisée qui refait surface dans la parole et les pratiques des acteurs mobilisés. »

Avec la crise socio-économique qu'a traversée l'Espagne en 2008 puis l'arrivée au pouvoir de la droite en novembre 2011, la question de la réparation des victimes de la Guerre Civile et du franquisme a été reléguée à l'arrière-plan du débat public. À rebours, des collectifs s'emparent de ces questions. Avec le mouvement des Indignés en 2011, c'est toute une partie de la mémoire ouvrière jusque-là invisibilisée qui refait surface dans la parole et les pratiques des acteurs mobilisés. Alors, c'est l'histoire d'un mouvement ouvrier assembléiste et autonome, cantonnée jusqu'alors au silence¹⁴, qui est mise en évidence¹⁵. La lutte contre l'oubli passe ainsi par la réaffirmation d'une identité collective ouvrière et des valeurs qui lui sont associées, comme la solidarité et la justice sociale, permettant de construire des ponts entre luttes sociales présentes et passées.

Dix ans après le mouvement des Indignés, lors du 45^e anniversaire du massacre de Vitoria, Loli Garcia, la secrétaire générale des [Commissions Ouvrières \(CC.OO.\)](#) du Pays Basque s'est félicitée de la décision prise par les autorités basques de construire un mémorial dans l'église San Francisco. Pour la dirigeante, cette initiative participe à « *recupérer le récit*¹⁶ » et de mettre en avant le rôle fondamental joué par la classe ouvrière dans le processus de changement politique dans les années 1970. C'est aussi le sens de la déclaration publique de Miren Gorrotxategi, parlementaire et porte-parole de la coalition de gauche Elkarrekin Podemos qui, elle, déclare : « *Nous n'oublions pas ce qui s'est passé. Et nous n'oublions pas la lutte des personnes qui ont été attaquées par la police. Ils ont été des pionniers dans la lutte pour les droits des travailleurs. C'est un crime qui reste impuni et nous devons le garder en mémoire*¹⁷ ». Les dirigeants politiques et syndicaux, ainsi que l'association du 3 mars, réclament d'une même voix justice par rapport aux crimes commis le 3 mars 1976 et revendiquent l'intégration de cet événement dans un récit plus vaste, celui des luttes anti-franquistes portées par la classe ouvrière. De quoi déstabiliser le récit hégémonique de la transition.



[DR | gasteizberri.com](#)

Avant cela, en 2016, à l'occasion du 40^e anniversaire du massacre, la mobilisation a connu un tournant majeur. C'est en effet à partir de cette date que l'association du 3 mars a commencé à organiser des visites guidées du quartier de Zaramaga. Elles sont ponctuées d'interventions artistiques, vidéos, littéraires, et se



terminent devant l'église San Francisco où le public peut voir un collage audiovisuel à partir de sons et d'images d'archives. Ces visites guidées ont été rendues possibles par le financement du gouvernement basque et constituent, pour les associations, une victoire dans la lutte contre l'oubli. Cependant, pour les militants de l'association du 3 mars, le combat ne s'arrête pas là : la gestion du mémorial de San Francisco, coordonnée à la fois par les autorités basques et par l'association, risque de voir se confronter des desseins contradictoires. En effet, les discussions sont encore en cours pour savoir comment sera géré ce mémorial et quels en seront le contenu et les objectifs⁹. Si les pouvoirs publics veulent participer à l'édification du mémorial et s'investissent depuis plusieurs années dans la mise en place de politiques mémorielles, l'objectif de l'association du 3 mars, on l'a vu, est plus large : il s'agit de « récupérer » la mémoire des luttes ouvrières pendant le franquisme et la transition.

La volonté de mettre sur pied un lieu de mémoire montre dès lors que la mobilisation passe par une appropriation de l'espace public. Cette action se conjugue aux démarches juridiques pour que l'État ouvre une enquête afin de déterminer les responsables du massacre, et, dans le même temps, reconnaisse aux personnes tuées et blessées le 3 mars 1976 le statut de victimes. Pourtant, le combat contre l'oubli et la quête de justice des acteurs, qui se sont investis de diverses manières pour parvenir à cette reconnaissance, n'ont pas été suivis d'effet sur le plan national — bien au contraire. Les associations mémorielles estiment que l'inauguration, en juin dernier, du Centre-mémorial en l'hommage des victimes du terrorisme, constitue une instrumentalisation politique du passé par l'État.

Pour une « mémoire intégrale » : dénoncer la « discrimination mémorielle »

« Les victimes de la violence franquiste sont exclues du champ des victimes du terrorisme. »

C'est pour dénoncer la « discrimination mémorielle » que des associations comme celle du 3 mars ont lancé la campagne « *memoria osoa : memoria integral, para construir convivencia* » (Mémoire complète : mémoire intégrale pour construire la convivialité). Dans le cadre de cette campagne, une tribune publiée dans la presse condamne le Centre-mémorial car « *il répond à une nécessité stratégique qui impose un récit officiel sur la vérité et la violence. Ce récit officiel est fondé sur des intérêts politiques et idéologiques spécifiques, précisément de ceux qui nient l'existence d'autres victimes que celles évoquées dans ce mémorial*¹⁸ ». On retrouve dans cet extrait la volonté de

combattre ce que les auteurs désignent comme le récit officiel de l'État espagnol. Un récit qui ne reconnaît pas, ou bien minimise, le caractère violent et répressif de l'État franquiste et invisibilise ses victimes.

Ce récit officiel est le produit du mythe de la transition triomphante, ce que les travaux de Bénédicte André-Bazzana¹⁹ et de Sophie Baby²⁰ ont bien montré. Dès lors, les explosions spectaculaires de violence comme les massacres de Vitoria ou celui d'Atocha en janvier 1977²¹ sont signalées dans les travaux historiques pour en souligner seulement le caractère exceptionnel²². Cela explique en partie pourquoi aujourd'hui les victimes de la violence franquiste sont exclues du champ des victimes du terrorisme, une exclusion que dénonce la campagne *memoria osoa* de la manière suivante : « *nous ne pouvons qu'exprimer notre rejet absolu d'un mémorial dont le fondement repose sur l'utilisation de la souffrance d'une partie des victimes, afin d'approfondir le discours qui nie l'existence de milliers de victimes causées par la violence et le terrorisme d'État*²³. »



[Igor Aizpuru | elcorreo.com](#)

La campagne *memoria osoa* avance que ce sont des milliers de victimes provoquées par « le terrorisme d'État » qui sont niées. Ce concept n'est pas repris par le Centre-mémorial des victimes du terrorisme, ni par la loi de 2011 sur la reconnaissance et la protection intégrale des victimes du terrorisme, dont le mémorial constitue l'un des aboutissements. En effet, la loi de 2011 est fondée sur une définition spécifique du



terrorisme, que l'on retrouve notamment dans les [fascicules](#) disponibles dans le Centre-mémorial et dans ceux à destination des enseignants et des élèves. On y lit que le terrorisme aurait quatre aspects : la clandestinité, le climat de terreur, la propagande et l'imposition d'objectifs politiques. À partir de cette définition, le Centre-mémorial entend reconnaître tous les terrorismes qu'a connus l'Espagne depuis juin 1960. Il rend compte des violences terroristes exercées par l'ETA et de celles de groupes terroristes d'extrême gauche, comme les [Groupes de résistance antifasciste du premier octobre](#) (GRAPO), ainsi que celles de groupes d'extrême droite comme le [Batallón Vasco Español](#) (BVE) et les commandos para-militaires [Groupes Antiterroristes de Libération](#)²⁴ (GAL). La « Guerre sale » contre le terrorisme initiée par l'État démocratique espagnol est un héritage des méthodes de violence d'État du franquisme. Si en intégrant les victimes du GAL au Centre-mémorial, l'État reconnaît la violence que ce groupe terroriste a provoqué, elle autonomise également son action. La responsabilité des législations antiterroristes, qui exportent dans le régime démocratique des méthodes de violence politique comme la torture²⁵, n'est pas reconnue. Cette conception restrictive de la notion de terrorisme présente les différentes étapes politiques qu'a connues l'Espagne en évacuant de l'analyse le degré de violence employé par l'État dans sa gestion du maintien de l'ordre public. La dictature franquiste est décrite comme un régime où les libertés publiques et individuelles étaient inexistantes, certes, mais son caractère autoritaire et ses méthodes répressives ne sont pas évoqués — au contraire. Les fascicules diffusés font référence à l'accroissement du terrorisme en Europe dans les années 1960 et 1970. L'Espagne est comparée à d'autres pays européens sans qu'aucune contextualisation ne soit fournie et sans plus d'explications quant aux causes des pratiques de lutte armée dans un pays régi par une dictature.

Le terrorisme est donc exclusivement perçu comme relevant de l'action clandestine. Il n'est pas envisagé comme un outil de l'appareil répressif d'État. Or, la terreur comme arme politique, fondée sur une conception autoritaire et répressive de l'ordre public, peut être employée par un régime qui cherche à contrôler sa population, comme cela fut le cas sous le franquisme. C'est, par exemple, ce qu'affirme l'historien [Eduardo Gonzalez Calleja](#)²⁶. Par ailleurs, la date choisie par la loi pour reconnaître légalement les victimes du terrorisme — 1960 — renvoie à une étape charnière du régime franquiste. C'est à ce moment que le franquisme amorce un tournant libéral qui se traduit par une relative ouverture dans les domaines de la culture et de l'information. Bien que cela ne soit pas comparable avec la répression pratiquée pendant la Guerre Civile et les premières années du franquisme, plus d'une centaine de personnes sont tuées par la répression légale, policière et para-policière, entre 1960 et 1977²⁷. L'intensité de la violence politique déployée par l'État à la fin du franquisme — notamment à la mort du dictateur



entre 1976-1977 — témoigne ainsi de sa volonté de combattre les mobilisations sociales par la terreur.

« La "Guerre sale" contre le terrorisme initiée par l'État démocratique espagnol est un héritage des méthodes de violence d'État du franquisme. »

C'est donc avec la volonté d'étendre la définition de terrorisme pour que soient reconnues toutes les victimes, que plaident les associations mémorielles comme celle du 3 mars, afin de favoriser la construction d'une mémoire inclusive et sans discrimination. Ainsi, *« la société dans son ensemble doit se sentir intégrée. La mémoire, en tant qu'exercice nécessaire au développement de la convivialité démocratique dans une société plurielle, ne peut en aucun cas taire la réalité vécue par une partie de celle-ci. La mémoire n'est pas le patrimoine exclusif d'un courant idéologique, d'un parti politique ou d'un gouvernement ; la mémoire nous appartient à tous²⁸. »* La dénonciation de la part des associations de victimes du franquisme, d'une « discrimination mémorielle », n'est pas centrée sur l'existence du Centre-mémorial en tant que tel, mais bel et bien sur son caractère excluant. Dans le même temps, elles prennent garde à ne pas rentrer dans une logique de concurrence victimaire. Au contraire, elles mettent en évidence le fait qu'il existe une pluralité de mémoires historiques et collectives. En homogénéisant le phénomène terroriste, en le naturalisant, les politiques mémorielles visant à rendre hommage aux victimes du terrorisme déterminent quelles sont les mémoires traumatiques légitimes et quelles sont celles qui ne le sont pas. En voulant figer une mémoire traumatique, celle des victimes du terrorisme, elles participent à nier celles qui ont été victimes de la répression franquiste, pour préserver le mythe transitionnel, mythe fondateur de la démocratie espagnole.

Il semble toutefois que la situation parlementaire fasse évoluer ces politiques mémorielles. En juillet dernier, le gouvernement a décidé de promulguer une future loi dite de « mémoire démocratique », qui devrait aller plus loin que celle de 2007. Le texte prévoit en effet la création d'un parquet spécialisé pour enquêter sur les violations des droits de l'homme durant la guerre civile et les quarante ans de dictature franquiste²⁹. Ce dernier point est important car il pourrait constituer un tournant décisif dans la reconnaissance par l'État des victimes du franquisme, en brisant la loi d'amnistie de 1977 et en adaptant la législation pénale espagnole au droit international.



Photographie de bannière : www.martxoak3.org

1. Les enregistrements audio de la police durant le 3 mars sont disponibles sur le site de l'association de victimes du 3 mars.[↔]
2. Directoire Révolutionnaire de Libération Ibérique (DRIL), organisation terroriste et antifasciste qui avait pour objectif de lutter par les armes contre les dictatures de Salazar et de Franco. Le DRIL a organisé une série d'attentats à la bombe. L'une de ces bombes, placée dans la gare de San Sebastián, provoque la mort d'un enfant de 22 mois, Begoña Uñoz, en juin 1960.[↔]
3. Paloma Aguilar, *Memoria y olvido de la Guerra Civil española*, Madrid, Alianza, 1996.[↔]
4. Sophy Baby, « Sortir de la guerre civile à retardement : le cas espagnol », *Histoire@politique*, vol. 3, n° 13, 2007.[↔]
5. Voir Danielle Rosemberg, « La mémoire du franquisme dans la construction de l'Espagne démocratique. Les voies incertaines d'une réconciliation nationale », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, vol. 117, 2014.[↔]
6. Sophie Baby, « Vérité, justice, réparation : de l'usage en Espagne de principes internationaux », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 3-4, 2013.[↔]
7. Bénédicte André-Bazzana, *Mitos y mentiras de la transición*, El viejo topo, 2006 ; Sophie Baby, *Le mythe de la transition pacifique. Violence et politique en Espagne (1975-1982)*, Casa de Velázquez, 2012.[↔]
8. Mercedes Yusta Rodrigo, « ¿Memoria versus justicia? La recuperación de la memoria histórica en la España actual », *Amnis, Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines, Europe — Amérique*, vol. 2, 2011.[↔]
9. Entretien avec l'association de victimes du 3 mars, octobre 2021.[↔][↔]
10. « Dictamen histórico sobre los acontecimientos producidos el 3 de marzo de 1976 en Vitoria ». Les documents sont consultables sur le site de l'association de victimes du 3 mars.[↔]
11. Entendre par-là des personnes désignées comme représentantes d'une mémoire historique à faire reconnaître en-dehors de leur groupe d'appartenance.[↔]
12. « Las víctimas del 3 de marzo acuden al parlamento europeo para pedir justicia », *El País*, mars 2006.[↔]
13. « Llevaran a la ONU los asesinatos del 3 de marzo de 1976 en Vitoria », *La Vanguardia*, 27 février 2019.[↔]
14. Arnaud Dolidier, *Tout le pouvoir à l'assemblée ! Une histoire du mouvement ouvrier espagnol pendant la transition (1970-1979)*, Syllepse, 2021.[↔]
15. Le documentaire *Autonomía obrera* par exemple, sorti en 2008, donne la parole aux ouvriers qui se sont engagés dans des mouvements de luttes assembléistes. Ce long-métrage parle ainsi de la lutte de Vitoria sans axer uniquement son propos sur le massacre mais en évoquant la grève générale de deux mois qui a secoué la ville entre janvier et mars 1976.[↔]
16. « Vitoria, contra el olvido del tres de marzo », *El correo*, 3 mars 2021.[↔]
17. *Ibid.*[↔]
18. « Por una memoria inclusiva y no parcial », *Noticias de Navarra*, 16 décembre 2020.[↔]
19. Bénédicte André-Bazzana, *Mitos y mentiras de la transición*, *op.cit.*[↔]
20. Sophie Baby, *Le mythe de la transition pacifique. Violence et politique en Espagne (1975-1982)*, *op.cit.*[↔]
21. En janvier 1977, un commando armé d'extrême droite assassine trois avocats en droit du travail et membres du Parti Communiste d'Espagne (PCE).[↔]
22. Javier Tusell, Alvaro Soto Carmona (eds.), *Historia de la transición (1975-1986)*, Madrid, Alianza, 1996.[↔]
23. « Por una memoria inclusiva y no parcial », *Noticias de Navarra*, 16 décembre 2020, *op.cit.*[↔]
24. Le système de l'appareil répressif d'État franquiste, confronté aux défis posés par l'augmentation des mobilisations populaires, a été réadapté par le chef du gouvernement Carrero Blanco dans les années 1970. Ce système n'a pas été supprimé par la démocratie mais a continué d'être employé pour combattre dès 1978 le Batallón Vasco Español (BVE), puis perfectionné en 1984 lors de la création des Groupes Antiterroristes de Libération (GAL).[↔]



25. Sophy Baby, « Sortir de la guerre civile à retardement : le cas espagnol », art. cit.[↔]
26. « Un experto asegura que el franquismo uso el terrorismo como acción política », *El Diario*, 25 novembre 2012.[↔]
27. Pau Casanellas, *Morir matando. El franquismo ante la practica armada, 1968-1977*, La catarata, 2014.[↔]
28. « Por una memoria inclusiva y no parcial », *op.cit.*[↔]
29. « PSOE y Unidas Podemos acuerdan enmendar la ley de memoria para que se puedan juzgar crímenes franquistas », *Público*, 17 novembre 2021.[↔]